

COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLÉES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2021 à 20 H 30

L'an deux mil vingt et un le dix juin à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de Xavier TASSEL, Maire en exercice.

Etaients présents :

Xavier TASSEL, Maire en exercice ;

Alain ROUSSEL, Jean-Yves HAMEL, Nathalie ROCHEFORT, Francis VÉRON, Véronique PAIMBLANC, Alain LEVALLOIS, Adjointes ;

Auguste LEFRAS, Rolande PRINGAULT, Jacqueline LAIR, Denis POUPION, Bernard LE BLANC, Brigitte BEUREL, Éric LAIR, Jean-Louis GANNÉ, Olivier COSTARD, Nicolas PERRIER, Réjane ALEXANDRE, Delphine TIRTAINE, Sandra FORTIN, André CHAPDELAINE, Edith LE BRUN, Bruno DÉSGUÉ, Véronique MICHEL
Conseillers Municipaux ;

formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Excusées : Monique SOUL, Anaïs RAULT

Absente : Jacqueline RICHARD

Procurations : Monique SOUL a donné pouvoir à Sandra FORTIN.

Secrétaire de séance : Alain ROUSSEL

Nombre de Membres en exercice : 27

Convocation adressée le 01 juin 2021
et affichée le 01 juin 2021

Présents : 24 Votants : 25

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents, le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2221-15 du CGCT, il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. La proposition est adoptée, il s'agit d'Alain ROUSSEL.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire soumet au vote le projet de procès-verbal de la séance du 20 mai 2021 qui a été transmis aux conseillers. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

21.06.053 - Création d'un Espace Santé : Choix des entreprises

Pour mémoire par délibération n°20.10.092 en date du 1^{er} octobre 2020, le Conseil Municipal a validé l'Avant-Projet Définitif concernant la construction de l'Espace Santé.

Ainsi le permis de construire a été déposé le 23 octobre 2020, et l'arrêté accordant le permis de construire signé le 10 mai 2021.

Le Dossier de Consultation des Entreprises prévoyant onze lots a été établi, mis en ligne sur le profil d'acheteur de la commune et les annonces légales sont parues dans la presse.

Pour l'ensemble des lots, trente-deux offres ont été reçues dans les délais. Lors de l'ouverture des plis elles ont été déclarées conformes.

Conformément au règlement de consultation, les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- le prix : 40 %
- la valeur technique : 60 %

Prix de la prestation : nombre de points = 40 x (prix offre moins-disant/prix offre analysée)

Valeur Technique :

- Moyens humains et matériels sur le chantier phase EXE : 15 points
- Moyens humains et matériels sur le chantier phase réalisation : 15 points
- Moyens techniques spécifiques – planning détaillé et engagement de respecter les échéances définies au planning pour chacun des lots : 20 points
- Gestion du chantier – Dispositions prises en matière de sécurité et d'hygiène : 5 points
- Valorisation du chantier en matière de développement durable : 5 points

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres réalisées par les Cabinets Overcode et ECB Ingénierie en charge de la maîtrise d'œuvre

Ainsi, aux termes de cette analyse, il convient de se prononcer sur le choix des entreprises pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité :

(contre : 1 – abstention : 2. – pour : 22.)

- de retenir pour chaque lot, l'entreprise classée en première position tel que présenté sur le tableau ci-joint ;
- d'habiliter le Maire ou son Représentant à signer les marchés et tous les documents correspondants à cette consultation et à prendre toutes mesures qui s'avèreraient utiles à l'exécution de la présente décision ;
- d'habiliter le Maire à procéder au règlement des dépenses correspondantes (Budget communal – exercice 2021 - OPE 213).

21.06.054 - SDEM 50 : maintien d'une ligne électrique

Dans le cadre de la sécurisation du réseau électrique, les services du Syndicat Départemental de la Manche (SDEM 50) souhaite déposer un tronçon de ligne inutilisé depuis plusieurs années et situé entre les lieudits Le Fosnil et Le Jaunet sur la commune déléguée de Le Mesnil Tôve.

Une ligne déposée est considérée comme n'ayant jamais existé, toute nouvelle demande de raccordement au même endroit serait traitée comme une extension de réseau avec participation communale, les services du SDEM sollicitent donc au préalable l'approbation de la commune.

Dans le cadre d'une succession récemment ouverte, la commune a par ailleurs connaissance d'un projet de réhabilitation d'une des anciennes maisons situées au Jaunet et les services du SDEM ont été tenus informés.

Ainsi, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander le maintien et l'entretien du réseau électrique situé entre les lieudits Le Fosnil et Le Jaunet sur la commune déléguée de Le Mesnil Tôve ;
- d'habiliter le Maire ou son Représentant de prendre les mesures et signer les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

21.06.55 - Adressage : avenant n°2 de prolongation de la Mission des services de La Poste

Par délibération en date du 16 mai 2019, le Conseil Municipal a décidé la réalisation de l'adressage sur le territoire de la commune et de solliciter les services de La Poste.

A l'issue du travail réalisé en conseils communaux et des échanges avec les services de La Poste, les libellés des voies ont été adoptés en séance du 4 février 2020.

La saisie des adresses, les différentes vérifications sur le terrain et les échanges nécessitent plusieurs mois de partenariat.

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2020, la commune a prolongé la durée de la mission des services de La Poste jusqu'au 30 juin 2021.

Cependant il s'avère que le travail n'est pas terminé et il est proposé d'établir un nouvel avenant.

Ainsi, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de prolonger de six mois la mission des services de La Poste;
- d'habiliter le Maire ou son Représentant à signer l'avenant correspondant ;
- d'habiliter le Maire ou son Représentant à faire les démarches et à signer les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Syndicat Scolaire du Tertre : modification des statuts

Cette question est ajournée, car la commune n'a pas reçu le courrier et les éléments du Syndicat Scolaire.

Informations sur les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du conseil municipal

La commune a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain qui a été transmise à la Communauté d'Agglomération pour instruction. Il s'agit de la parcelle AB 664 (31 rue de Mortain).

Informations – Questions diverses

- Les travaux d'épavage 2021 vont débuter la semaine prochaine (premier passage : bas-côtés et endroits dangereux). Trois entreprises vont intervenir sur le territoire de la commune à raison d'environ 200 heures chacune pour la totalité des passages.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 22 h 25.